

Viaduc de Millau : révision des tarifs

Un cadre strict

Annuellement, au 1^{er} février, les tarifs de péage des sociétés d'autoroutes font l'objet d'une révision fixée contractuellement avec l'État. Ainsi, en 2021, la variation des tarifs du péage du Viaduc de Millau sera de **1,8 % pour les véhicules légers** (classe 1 - été) et **1,6 % pour les poids lourds** (classe 4).

Principaux tarifs 2021

Classes	Été	Hors été
1 (véhicules légers)	11,20 €	9 €
4 (poids lourds)	38,60 €	

Nota bene : pour des questions de rendu de monnaie au péage, les augmentations sont répercutées par tranche de 10 centimes d'euros. Ainsi, sur les itinéraires à moindre tarif, les montants peuvent ne pas changer pendant plusieurs années ou être majorés de 10 centimes certaines années.

L'État est le premier bénéficiaire des revenus du péage, 40 % des montants lui sont reversés sous forme d'impôts et taxes.

Le Viaduc de Millau s'engage pour réduire le budget autoroute



Le Viaduc de Millau propose une formule d'abonnement qui permet aux automobilistes de maîtriser leurs dépenses d'autoroute grâce à des conditions avantageuses.

Depuis avril 2019, l'offre Viaduc-t30 accessible aux véhicules de classe 1 (voitures) et classe 5 (motos) permet aux clients réalisant au moins 10 passages mensuels de bénéficier de 30 % de réduction sur l'ensemble des trajets.

Plus d'informations : leviaducdemillau.com

CONTACTS PRESSE

Maud LIMARE-ALCOUFFE • Responsable pôle communication, tourisme et promotion CEVM • 05.65.61.61.79 • maud.limare@eiffage.com
Nadège SPARHUBERT • Service de presse APRR • 04.26.68.45.59 • nadega.sparhubert@aprr.fr